

**ABSOLUTION GÉNÉRALE OU BÉNÉDICTION AVEC
INDULGENCE PLÉNIÈRE.**

La *Revue* a rapporté la concession faite aux tertiaires à la demande du T. R. P. Lupori, notre procureur général, de recevoir l'absolution la veille des fêtes auxquelles elle est attachée. Un décret de la S. Cong. des Indulgences vient de préciser cette concession en déclarant que la *veille* on ne peut pas accorder l'absolution générale *en public*, mais seulement *en particulier après la confession*.

Que l'on veuille bien remarquer la clause "après la confession". On ne peut donc pas se présenter la *veille* tout simplement pour recevoir l'absolution générale. Il faut d'abord se confesser.—*Revue franciscaine*

LÉGENDES BIBLIQUES

LES DEUX SAUVEURS.

(Suite et fin.)

IV

Le fleuve coulait lentement avec un doux murmure, une bienfaisante rosée tombait sur ses bords dans la fraîcheur de l'aurore, et voici que non loin de la rive flottait, balancé par le courant, un berceau de papyrus, et la Vierge de Nazareth soupirait, car elle croyait entendre les vagissements et les plaintes d'un enfant couché dans le berceau....

Et les ruines du palais que Joseph et Marie avaient vu avant leur sommeil avaient repris leur forme primitive, et se dressaient majestueusement avec leurs larges escaliers, leurs vastes terrasses et leurs sphinx de granit assis sur les hautes murailles de briques...

Et de ce palais, tout à coup reconstruit, un groupe de femmes s'approcha de la rivière,

L'une d'elles, jeune, belle, admirablement parée, fit tomber ses vêtements et s'abandonna au frais courant de l'onde puis elle aperçut le berceau de papyrus....

Et elle le prit entre ses bras et elle le porta sur la rive.

Et Joseph avec Marie admireraient cet enfant... Et ils virent que cet enfant avait des ailes, c'était un ange ; les femmes de la vision avaient disparu... le berceau de papyrus avait été entraîné par les flots, mais l'ange restait, et soudain il apparut grand, majestueux, le front orné d'une brillante auréole. Et il s'inclina devant le fils, devant l'enfant sacré de Marie.